



L'Agglomération Sud Sainte Baume gère l'ensemble des missions relatives à l'eau depuis le 1er janvier 2019 suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Elle s'engage quotidiennement pour une gestion responsable et durable du réseau d'eau potable. Son objectif est de garantir à tous les habitants un accès à une eau de qualité, tout en réduisant le gaspillage. Cette démarche repose sur un entretien rigoureux des infrastructures et une répartition équitable des coûts entre les usagers.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence et négociations, la société Veolia a été attributaire de la nouvelle DSP et devient le nouveau concessionnaire du service pour les communes du Haut-Pays (le Beausset, la Cadière, le Castellet, Evenos et Signes) pour une durée de 7 ans. L'offre que nous avons retenue est la plus performante, elle propose des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau à l'échelle du territoire pour un avenir durable.

À partir du 1er janvier 2025, des actions d'améliorations seront déployées à destination des usagers du service avec l'installation de compteurs communicants pour une meilleure gestion de votre budget grâce à des outils modernes et connectés. Pour s'adapter au changement climatique et préserver la ressource en eau, avec la mise en place de tranches de consommation généralisée à toutes les communes, une meilleure prise en compte des différentes typologies de foyers est assurée, elle favorisera la sobriété dans les usages de l'eau. Les investissements ciblés et structurants de plus de 4,7 M€ portés par ce nouveau contrat s'inscrivent dans une logique de solidarité entre les villes du Littoral et les villages du Haut Pays, ils permettront d'aboutir en 2031 à un prix unique de l'eau dans toute l'agglomération. Bonne lecture.

Le 06 Janvier 2025
Blandine MONIER
Présidente de la CASSB



LES MISSIONS CONFIEES À VEOLIA

- Relations avec les consommateurs,
- Relevés de compteurs et facturation des consommations d'eau,
- Production, stockage et distribution de l'eau potable,
- Surveillance de la qualité de l'eau,
- Suivi et préservation des ressources en eau,
- Suivi et optimisation de la performance des ouvrages et des réseaux d'eau potable,
- Urgence technique 24h/24 et 7j/7.

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU SERVICE

Préserver les ressources

La chasse aux fuites est un enjeu majeur du nouveau service public d'eau potable : pour celà, les compteurs et les réseaux deviennent intelligents et nous alertent !

Veolia va déployer progressivement, dès début 2025, le **télérelevé des compteurs d'eau** sur tout le périmètre du contrat. Sur son compte personnel, chacun pourra ainsi surveiller ses consommations et être alerté par sms/mail en cas de fuite.

Divers équipements dont notamment 150 prélocalisateurs de fuite seront connectés sur les réseaux d'eau potable pour alerter Veolia dès l'apparition d'une fuite. Leur réparation rapide est un gage de l'amélioration du rendement de réseau : Veolia s'engage à **réparer toutes les fuites sous 24h**.

Enfin, rénover les canalisations et les branchements vétustes permettra aussi de limiter les pertes d'eau : un **programme de travaux de renouvellement d'environ 4 km de réseau**, concernant chacune des communes, sera mis en œuvre durant le contrat.

Sécuriser le service

4,7 millions d'euros pour rénover les ouvrages et investir pour l'avenir.

- Déploiement du **télérelevé des compteurs** d'eau avec le remplacement de plus de 10 000 compteurs.
- Diminution de la vulnérabilité des ouvrages par des **travaux de sûreté** : clôtures, capots et serrures à haut niveau de sécurité.
- **Réhabilitation du réservoir du Beausset Vieux** avec des travaux de réfection concernant le plafond et les parois intérieures.
- Mise en œuvre d'un **programme de renouvellement** des équipements électromécaniques des ouvrages, des branchements et des canalisations.
- Déploiement d'équipements pour l'amélioration de la **performance des réseaux d'eau potable** et de la qualité de l'eau (capteurs connectés, chloration).

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de 14 000 consommateurs
- 4 sites de production
- 22 réservoirs
- 312 km de réseaux d'eau potable
- 1,9 million de m3 consommés par an

COMMENT CONTACTER VOTRE SERVICE DE L'EAU ?

POUR TOUTES VOS DEMANDES



par téléphone au 0 969 329 328 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h



site internet www.eau.veolia.fr



application mobile Veolia&moi



POUR LES URGENCES TECHNIQUES

VEOLIA EAU
09 69 329 328*

74h/24 - 7J/7

*nouveau numéro d'appel non surtaxé



ACCUEIL DE PROXIMITÉ

- ▶ dans les bureaux Veolia situés à Toulon, 90 rue d'Entrecasteaux du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (sur rendez-vous à partir de 12h, via le site internet ou l'application mobile)
- ▶ dans les bureaux de votre mairie, deux demi-journées après chaque facturation

VOTRE ABONNEMENT, VOS FACTURES

VOTRE CONTRAT D'ABONNEMENT

La Régie des Eaux a transmis les contrats d'abonnement à Veolia, aucune démarche n'est ainsi nécessaire de la part des usagers.

Vos nouvelles références d'abonnement vous seront transmises par Veolia courant janvier 2025.

Si vous êtes résident de la commune du Castellet, de La Cadière d'Azur ou de Signes, votre contrat d'abonnement au service de l'eau reste inchangé.

FACTURE DE FIN DE CONTRAT

Une facture de fin de contrat vous a été adressée par le précédent gestionnaire du service d'eau potable (Régie des Eaux ou Veolia) en décembre 2024/janvier 2025.

Pour toute demande concernant cette facture 2024, vous pouvez vous adresser au gestionnaire précédent.

VOTRE PREMIÈRE FACTURE DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT

Le nouveau contrat d'eau potable prévoit deux relevés d'index de compteur et deux factures par an, en juin et en décembre.

La prochaine facture de juin 2025 intégrera les nouvelles dispositions du contrat de concession. Ce sera une facture de démarrage qui vous sera expliquée dans un courrier personnalisé.

VOS PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Si vous souhaitez souscrire au prélèvement à la facture ou au prélèvement mensuel auprès de Veolia, une autorisation de prélèvement vous sera transmise courant janvier 2025.

Si vous êtes résident de la commune du Castellet, de La Cadière d'Azur ou de Signes et aviez déjà opté pour le paiement par prélèvement auprès de Veolia, cette option est maintenue, sauf avis contraire de votre part.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE SERVICE

Le nouveau règlement du service de l'eau potable définit les obligations réciproques entre l'abonné au service de l'eau et Veolia. Il est consultable sur le site internet www.eau.veolia.fr, sur l'application mobile Veolia&moi ou sur simple demande auprès du Centre Relation Consommateurs au 0 969 329 328 (appel non surtaxé).